



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 63306

Texte de la question

M Claude Miqueu attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et du développement rural sur la situation des inspecteurs de l'enseignement agricole qui souhaitent l'amélioration de leur statut d'emploi actuel afin d'obtenir les mêmes avantages que ceux offerts par le statut de corps des inspecteurs de l'éducation nationale, et par le statut d'emploi des proviseurs de lycées agricoles. En conséquence, il lui demande s'il envisage de faire rapidement paraître au Journal officiel le texte modifiant le statut d'emploi créé par décret du 21 janvier 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - Un projet de décret modifiant le statut d'emplois des personnels d'inspection de l'enseignement agricole créé par décret du 21 janvier 1987 a été préparé. Il devrait notamment permettre à l'ensemble des fonctionnaires concernés de bénéficier de l'amélioration des perspectives de carrière mises en œuvre à l'éducation nationale pour les personnels homologues. Ce projet, actuellement en cours d'examen entre les départements ministériels intéressés, doit encore être soumis à l'avis du Conseil d'État. Sa publication au Journal officiel interviendra ensuite dans les meilleurs délais possibles.

Données clés

Auteur : [M. Miqueu Claude](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63306

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et développement rural

Ministère attributaire : agriculture et développement rural

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4859